



Desertion et relaxe du tribunal

Par **becassine24**, le **25/02/2011** à **13:14**

Bonjour,
j'ai été porté déserteur alors que j'étais en arrêt maladie
j'ai eu mon contrat résilié pour mesure disciplinaire, après 4 ans et demi dans l'armée.
Je suis passé devant le tribunal de grande instance de Poitiers
celui-ci après l'audience m'a relaxé mais je n'arrive pas à avoir une attestation employeur pour
percevoir les assedic
je n'ai plus de revenu depuis, je ne peux pas faire de formation car pas d'assedic
je ne sais pas quoi faire, ni où m'adresser.
merci de vos réponses et de votre aide

Par **mimi493**, le **25/02/2011** à **14:47**

Vous cotisez à l'assurance chômage ? On n'a pas forcément droit à l'indemnisation chômage.
L'ASSEDIC est pour les salariés (vous n'étiez pas salarié).
Vous pouvez demander le RSA

Par **SAM**, le **25/02/2011** à **15:21**

Bonjour,

Ci-joint mon adresse mail étant dans le même cas que vous je m'inquiète et j'aurais aimé
discuter avec vous de toute cette procédure.

Pouvez vous m adressez un mail avec votre adresse mail svp car je panique vraiment.